

Le microcrédit en Nouvelle-Calédonie : développement rapide et multiples acteurs

Le microcrédit (cf. encadré ci-dessous) contribue au développement local en facilitant l'insertion économique des populations ayant plus difficilement accès aux services bancaires en raison de ressources insuffisantes ou de critères d'octroi trop restrictifs. En Nouvelle-Calédonie, le microcrédit concourt notamment, et parallèlement aux autres dispositifs de financement, à la réalisation des objectifs prioritaires de développement économique et de rééquilibrage entre les Provinces tels que définis par l'Accord de Nouméa.

L'Association pour le Droit à l'Initiative Economique (Adie), depuis 1999, et Nouvelle-Calédonie Initiative (NCI), depuis 2007, sont les deux principaux organismes associatifs impliqués et intervenant en collaboration avec de nombreux acteurs économiques publics ou privés.

L'activité des associations, dont l'intervention est complémentaire en raison de leurs critères d'octroi spécifiques, connaît un développement rapide, en particulier dans les Provinces Nord et Îles. Bien que le secteur primaire regroupe une part importante des crédits accordés, on observe une évolution progressive des financements vers le secteur des services à la personne, parallèlement à une augmentation du montant des crédits consentis.

STRUCTURE DES DISPOSITIFS D'AIDE AUX ENTREPRISES

L'activité de financement : une intervention globalement bien structurée

Les caractéristiques du projet, et principalement le montant total nécessaire à l'investissement, déterminent les structures auxquelles le porteur de projet peut présenter une demande de financement. En Nouvelle-Calédonie, les critères et mécanismes d'intervention des différents dispositifs existants sont tels que, globalement, chaque organisme s'adresse à un segment spécifique de projets.

L'Association pour le droit à l'initiative économique (Adie) propose des prêts professionnels, qui peuvent être complétés par des prêts d'honneur (prêt sans intérêt d'un montant inférieur au prêt professionnel), destinés à financer la création ou le développement d'activités par des personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique. Ces financements, plafonnés à 715 000 F CFP pour les prêts professionnels et à 475 000 F CFP pour les prêts d'honneur, permettent, dans la majorité des cas, le financement de projets d'un montant inférieur à 3 millions de F CFP.

A l'inverse, le dispositif de prêt d'honneur (prêt sans intérêt, ni garantie personnelle) proposé par Nouvelle-Calédonie Initiative (NCI), membre du réseau France Initiative, intervient uniquement en complément à un financement bancaire pour des projets dont le montant d'investissement est compris entre 3 et 30 millions de F CFP. Les prêts d'honneur, plafonnés à 4 millions de F CFP, ne peuvent représenter au maximum que 25 % de l'investissement. Ces critères d'octroi spécifiques à la structure calédonienne ont été définis pour répondre à un besoin de financement intermédiaire qui n'était pas proposé par l'ADIE et l'ICAP (Institut Calédonien de Participation).

Définitions et caractéristiques

Le microcrédit est l'une des principales composantes de la microfinance, qui comprend également la microassurance et l'épargne solidaire. S'il n'existe encore aucune définition « officielle », le microcrédit a des caractéristiques : il s'agit d'un crédit, avec un prêteur et un emprunteur dûment identifiés, un usage limité dans le temps et un octroi subordonné à la mise en place d'un accompagnement. Le **microcrédit professionnel** est destiné à financer la création, le rachat ou la consolidation d'une très petite entreprise permettant à son dirigeant de créer ou de conforter son propre emploi. Son montant est inférieur à 3 millions de F CFP selon la norme européenne. Le **microcrédit personnel** est une spécificité française récemment développée ; il est destiné au financement de projets de vie de personnes n'ayant pas accès au crédit classique et leur permet de bénéficier d'un accompagnement. Il est parfois difficile de définir la frontière entre microcrédit professionnel et personnel. Seul le premier sera traité dans cette note.

L'Institut Calédonien de Participation (ICAP) et les sociétés d'économie mixte de développement des Provinces (Promo-Sud, Sofinor et Sodil) contribuent essentiellement au développement et à la création d'entreprises de plus grande envergure, à travers principalement des participations en capital ou des avances en compte courant. L'importance de leur niveau d'intervention¹ ne s'inscrivant pas dans le cadre du microfinancement, leurs activités ne sont pas détaillées dans la présente note.

Parallèlement à l'ensemble de ces dispositifs de prêts, les projets peuvent, sous certaines conditions, bénéficier de subventions attribuées par les Provinces, chacune disposant d'un code provincial d'aides à l'investissement².

Par ailleurs, plusieurs fonds de garantie (Fonds de garantie pour les microprojets économiques, Fonds de garantie du Nord, Fonds de garantie de la Province Sud, Fonds de Garantie pour le développement de la Province des îles Loyauté et Société de gestion des fonds de garantie d'outre-mer, gérée par l'AFD) favorisent et facilitent le financement des projets.

L'activité d'accompagnement : des outils essentiellement dédiés à l'accompagnement amont

En raison des caractéristiques des bénéficiaires de microcrédit, qui sont en général un public plus fragile que la moyenne des créateurs d'entreprises, l'accompagnement du porteur de projet est un élément structurant. Ces services sont assurés par les organismes financeurs mais également par différentes structures opérant dans le cadre du développement économique (chambres consulaires notamment).

L'offre de services proposée par l'ensemble de ces organismes se concentre principalement au niveau de l'accompagnement amont, c'est-à-dire lors de la phase de préparation du projet et de montage du dossier (assistance technique, ateliers de création d'entreprise). En aval, les différentes structures s'assurent de la réalisation de l'investissement et adaptent leur accompagnement en fonction des difficultés rencontrées par les entrepreneurs (parrainage, formations collectives thématiques, accompagnement individuel assuré par des bénévoles). Néanmoins, on note que l'ensemble de ces services n'intervient pas dans un cadre structuré et mutualisé et aboutit parfois à un manque de lisibilité pour le porteur de projet.

A noter qu'il existe aussi plusieurs structures d'appui en Nouvelle-Calédonie : « pépinières » d'entreprises à Nouméa et Koné (inaugurée en 2010) ; une couveuse d'entreprises (Grand Sud) ; la « Case de l'entreprise » à Lifou qui fournit des services de gestion et d'administration à des tarifs avantageux ; la « Maison de l'entreprise » à Pouémbout qui accompagne le développement des entreprises de la zone VKP (Voh, Koné et Pouémbout) dans le cadre des grands chantiers en cours, dont celui de l'usine métallurgique de Vavouto.

Un soutien nécessaire des structures publiques et privées

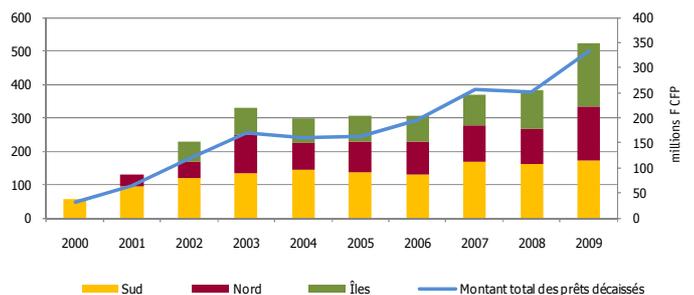
Sur le plan structurel, l'activité des associations de micro-financement n'est pas économiquement viable en raison du faible montant des prêts consentis pour l'ADIE et du taux d'intérêt nul pour NCI. C'est pourquoi les pouvoirs publics, la Caisse des dépôts et consignations, l'Agence française de développement, les banques et les groupes miniers (Vale, SLN, KNS) apportent leur soutien à ces associations à travers le financement du budget de fonctionnement, l'alimentation des fonds de crédits et de prêts d'honneur, ainsi que leur participation aux différents comités d'agrément.

L'INTERVENTION DE L'ADIE ET DE NCI EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Un développement rapide porté par la progression des microcrédits accordés dans les Provinces Nord et Îles et des résultats significatifs

Dans un environnement caractérisé par la prépondérance de petites structures entrepreneuriales (88 % des entreprises calédoniennes n'ont aucun salarié³) et où le taux de bancarisation est relativement faible (71 %)⁴, les deux principales associations connaissent un développement rapide de leurs activités. Présente depuis 10 ans en Nouvelle-Calédonie et composée actuellement d'une équipe de 15 salariés, l'Adie, dont le taux de croissance annuel moyen du nombre de prêts professionnels décaissés s'élève à

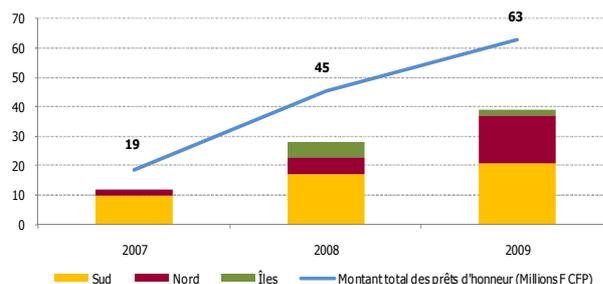
Répartition géographique par province du nombre de prêts professionnels décaissés par l'Adie



Source : Adie

(Prêts professionnels et d'honneur - échelle de droite)

Répartition géographique par province du nombre de prêts d'honneur décaissés par NCI



Source : NCI

¹ Pour l'exercice 2009/2010, le montant moyen d'intervention de l'ICAP s'élève à 8,2 millions de F CFP par projet.

² Incluant également des aides à l'exploitation, à la formation, etc.

³ Source : ISEE – données 2009.

⁴ Nombre de comptes à vue par habitant.

26 %, a octroyé depuis l'origine près de 3 000 prêts professionnels et 1 300 prêts d'honneur pour un montant total de 1,7 milliard de F CFP. En trois ans d'existence, les 3 salariées de NCI ont, pour leur part, accordé et décaissé 79 prêts d'honneur (dont près de la moitié en 2009) pour un montant total de près de 129 millions de F CFP.

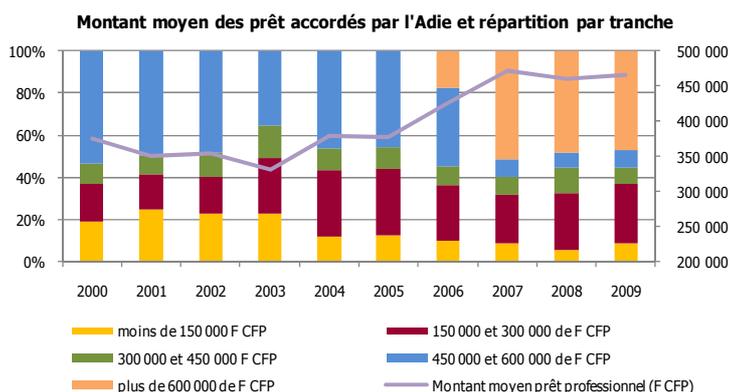
Les deux structures ayant démarré leurs activités en Province Sud, celle-ci concentre une part non négligeable des prêts décaissés (44 % pour l'Adie et 60 % pour NCI). Toutefois, depuis 2007, la progression du nombre de crédit professionnels décaissés par l'Adie est essentiellement imputable aux Provinces Nord et Îles, l'augmentation annuelle moyenne du nombre de crédits s'y élevant respectivement à 23 % et 42 %. De même, la progression en 2009 du nombre de prêts d'honneur accordés par NCI s'explique par la progression des prêts engagés en Province Nord (16 prêts en 2009, contre 6 en 2008). D'ailleurs, NCI prévoit, en 2011 et en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie, le recrutement d'un agent basé à Koné. Néanmoins, l'intervention de NCI reste actuellement peu développée dans la Province des Îles Loyauté (entre 2008 et 2009, sept projets seulement ont bénéficié du dispositif). Cela peut s'expliquer par la multiplicité des outils existants pour soutenir les porteurs de projets : en effet, parallèlement aux subventions, la Province des Îles Loyauté propose un prêt d'honneur dans le cadre de l'aide au développement, tandis que la Soparil (Société de participation des îles Loyauté) accompagne la création d'entreprises moyennes répondant à des critères similaires à ceux de NCI.

Le développement de l'activité de ces associations en Nouvelle-Calédonie est également encouragé par les résultats positifs obtenus. En effet, le taux de remboursement pour l'Adie s'élève en 2009 à près de 97 % et 71 % des entreprises aidées sont pérennes après 3 ans d'activité. De même, pour les premiers projets aidés par NCI, le taux de pérennité à 3 ans s'élève à 98 %. Toutefois, la part des crédits professionnels octroyés par l'Adie à d'anciens clients est assez importante (24 % en 2009) et traduit la difficulté persistante pour ces entrepreneurs à accéder au prêt bancaire malgré une expérience généralement réussie.

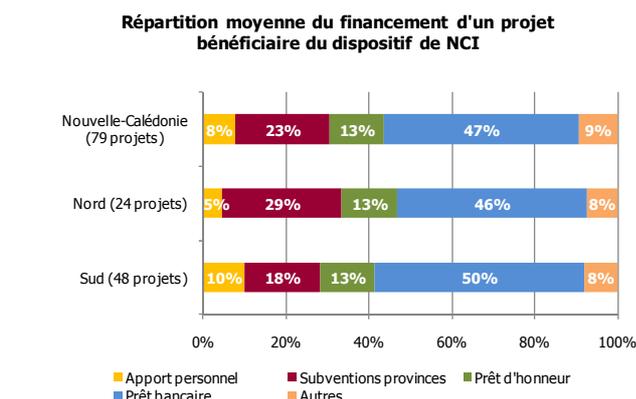
Le niveau de financement : complémentarité des acteurs et financement par dossier en progression

Destinés aux personnes n'ayant pas accès au crédit bancaire classique, les prêts professionnels accordés par l'Adie (couplés pour 44 % d'entre eux à un prêt d'honneur) constituent la principale source de financement de projets dont l'investissement reste généralement inférieur à 1 million de F CFP. Depuis le démarrage de son activité, l'Adie a relevé par deux fois le plafond de ses crédits professionnels, successivement de 600 000 F CFP à 660 000 F CFP en 2006 puis à 715 000 F CFP en 2009, à l'origine d'une nette élévation du niveau des prêts décaissés. Depuis 2007, la moitié des prêts professionnels décaissés sont supérieurs à 600 000 F CFP, la moyenne s'établissant à 475 000 F CFP contre 350 000 F CFP au cours des six premières années d'activité. A l'inverse, la part des prêts inférieurs à 150 000 F CFP s'est réduite et représente moins de 10 % des crédits en 2009 contre 20 % à l'origine. Cette évolution est notamment liée à la proportion plus importante d'activité de services et de commerces dont le besoin de financement est généralement supérieur à celui des activités agricoles. Ce dernier secteur ne représente plus que 10 % des prêts en 2009 contre 35 % en 2000.

NCI a engagé, en moyenne, 1,6 million de F CFP par projet pour participer au financement de projets dont l'investissement moyen s'élève à 12 millions de F CFP. L'effet de levier engendré par l'octroi d'un prêt d'honneur atteint 3,6⁵ et tend à progresser (3,8 en 2009 contre 3,7 en 2008 et 2,9 en 2007). Ces projets se caractérisent également par la forte implication des provinces puisque les subventions représentent en moyenne 23 % de l'investissement, en particulier en Province Nord⁶ où cette part atteint près de 30 % (la quasi-totalité des projets montés dans cette Province par l'intermédiaire de NCI ont bénéficié d'une aide provinciale).



Source : Adie



Source : NCI

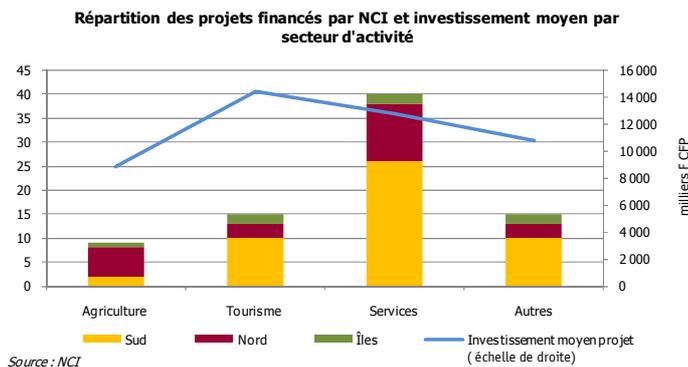
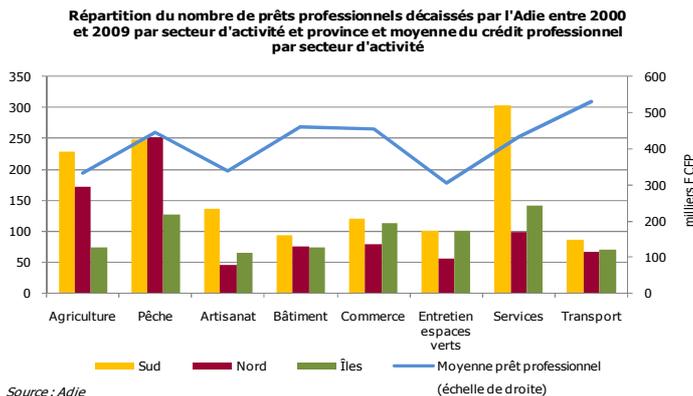
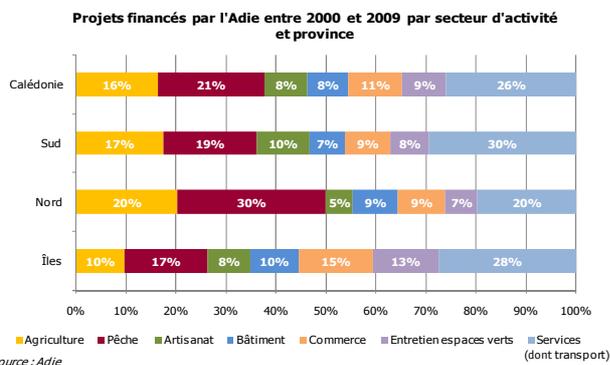
Secteurs d'activité financés : prédominance du secteur primaire en Province Nord et des services en Province Sud

Les secteurs de la pêche et de l'agriculture concentrent une part essentielle des crédits accordés par les acteurs du microcrédit en Nouvelle-Calédonie. Toutefois, cette part s'amenuise au profit de projets dans le secteur tertiaire (services, commerces, etc.). En 2009, les prêts décaissés par l'Adie concernent les services pour près d'un tiers d'entre eux contre 20 % en 2000. De même, la création ou le développement de commerces représente 11 % des prêts en 2009 contre 2 % en 2000.

⁵ Pour un F CFP de prêt d'honneur assuré par NCI, les banques accordent 3,6 F CFP de financement.

⁶ A noter que la Province Nord a décaissé en 2009, deux fois plus d'aides qu'en 2008.

L'importance des projets dans le domaine agricole ou de la pêche perdue en Province Nord où la moitié des prêts décaissés par l'Adie et un quart des projets bénéficiaires d'un financement de NCI concernent ces secteurs. En Province Sud, les services concentrent 30 % des financements de l'Adie et plus de la moitié des prêts d'honneur pour NCI (hors tourisme). En particulier, un tiers de ces projets sont créés sur Nouméa. En Province des Îles, les crédits accordés par l'Adie financent la création ou le développement d'activités diverses : on dénombre près de deux cents décaissements dans le secteur de la pêche et de l'agriculture, soit autant que dans celui des services (principalement des activités de transport et de restauration) tandis que 15 % des crédits concernent des commerces (soit une centaine de projets, comparable au nombre de décaissements accordés pour ce secteur en Province Sud).



Les prêts décaissés dans la Province des Îles sont en moyenne plus élevés (440 000 F CFP pour un prêt de l'Adie contre 400 000 F CFP dans les deux autres Provinces). Cet écart s'explique, d'une part, par une intervention plus récente de l'Adie (28 % des prêts décaissés sont supérieurs à 600 000 F CFP) et, d'autre part, par une proportion plus importante d'activités dont le besoin de financement est plus élevé. En effet, le prêt moyen accordé par l'Adie dans les secteurs du commerce, du bâtiment et des transports est supérieur à 450 000 F CFP.

Typologie des bénéficiaires : une majorité d'hommes et une proportion non négligeable de créateurs de plus de 50 ans

Contrairement à la plupart des collectivités d'Outre-mer, les clients de l'Adie en Nouvelle-Calédonie sont majoritairement des hommes (60 %), les femmes étant essentiellement représentées dans les secteurs de l'artisanat, du commerce et de la restauration. Les entrepreneurs de 30 à 39 ans constituent l'essentiel des clients (plus de 40 %) et les entrepreneurs de plus de 50 ans représentent un client sur cinq, à la différence d'autres géographies telles que La Réunion ou la Guadeloupe où les personnes de plus de 50 ans constituent moins de 10 % des clients. Les porteurs de projets sachant au maximum lire et écrire représentent 60 % des clients de l'Adie, même si cette part régresse (41 % des clients en 2009 contre 70 % en 2003) au profit de personnes issues des filières professionnelles courtes (BEP/CAP). En effet, la part de ceux-ci s'accroît fortement et constitue l'essentiel de la clientèle en 2009 (contre seulement 22 % en 2003), tendant ainsi à se rapprocher des autres collectivités d'outre-mer.

SYNTHESE

L'activité de micro-financement en Nouvelle-Calédonie est en progression rapide, comme en témoignent l'évolution du nombre de crédits octroyés par l'Adie et le développement récent de NCI. Le microcrédit, conjointement aux autres initiatives en faveur du développement économique, concourt au rééquilibrage entre les Provinces, ce que confirme l'augmentation importante ces dernières années du nombre de crédits accordés en Provinces Nord et des Îles. En 2010, l'Adie, grâce à une communication plus importante auprès du public, prévoit le décaissement de 700 prêts professionnels (+30 % par rapport à 2009), tandis que le nombre de prêts d'honneur octroyés par NCI devrait doubler.

Les services d'accompagnement en amont sont multiples, mais peu coordonnés, ce qui se traduit par un manque de clarté pour le porteur de projet. L'accompagnement en aval, ajusté en fonction des besoins de l'entrepreneur, pâtit également d'un manque d'organisation, en particulier lorsque le projet a été financé par plusieurs dispositifs. De plus, cet accompagnement nécessite des moyens humains plus importants, d'autant plus que l'intervention s'inscrit sur un territoire de dimension importante, et la constitution d'un réseau structuré d'agents, de parrains et de bénévoles sur l'ensemble du territoire.

Toutes les publications de l'IEOM sont accessibles et téléchargeables gratuitement sur le site www.ieom.fr

Directeur de la publication : Y. BARROUX – Responsable de la rédaction : T. BELTRAND – Rédaction : L. LE CORRE

Editeur et imprimeur : IEOM

Achévé d'imprimer : 7 février 2011 – Dépôt légal : février 2011 – ISSN 1968-6277